

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6c. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi l'ont environné pas."

ANNÉE. 12s. 6c.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 2 Mars 1849.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

Debats sur l'Indemnité.

[Suite.]

Suite du discours de M. Blake.

Cet loyauté bâtarde et servile n'est pas l'état anglais. M. l'orateur; cette loyauté prétendue, cette loyauté de *bullies* (*bullying loyalty*) n'a jamais vu le jour dans mon pays natal. La loyauté anglaise a arraché sur le champ, de Runnymede, un roi tyran, la grande charte de nos libertés, (applaudissements.) Les barons d'Angleterre, les armes à la main, demandèrent et reçurent la grande charte de leurs droits. La loyauté anglaise, pendant la période de trois siècles arracha des rois tyrans toute différence de cette grande charte. Oui, et à cette glorieuse époque de la révolution, quand le loyal Jeffries était prêt, dans son extrême loyauté, de livrer aux mains des tyrans les libertés et les droits de l'Angleterre, le peuple anglais, par cette grande révolution établit la Constitution, qui a fait de l'Angleterre jusqu'à ce jour une nation grande, libre et puissante. (Applaudissements.)

Mais le brave Chevalier sir Allan McNab nous a dit "qui peut questionner ma loyauté? J'ai fait le service militaire. J'ai levé le bras pour défendre mon pays." Mon hon. ami M. Price l'a même comparé, si je ne me trompe, au duc de Wellington (Rires.) Quand j'ai entendu faire ce remarquable parallèle historique, j'ai pensé qu'il y en avait un encore plus exact.

L'hon. membre me rappelle un grand chevalier anglais, un loyal chevalier, Sir John Falstaff, (Rires prolongés.) personne a-t-il connu Sir John Falstaff déloyal à son sac? Non, puisqu'il lui fournissait à boire nuit et jour. Je me rappelle son petit livre publiée en 1837, appelé "Lectures écrites de vieux auteurs" qu'on supposait avoir été fait par des malveillants peu loyaux pour jeter du ridicule sur quelques uns des loyaux de l'époque. Je ne veux pas occuper le temps de la chambre à en lire plusieurs extraits. Mais j'en cite deux lignes qu'on disait s'appliquer fort à l'hon. chevalier d'Hamilton:

"The King of France, with twenty thousand marched up the hill and then marched down again." (Ce qui veut dire en français. Le roi de France avec 20,000 hommes monta la côte et la redescendit de la même manière. (Rires prolongés.) Je ne prétends pas dire, continua M. Blake, que le brave chevalier a réellement accompli ses hauts-faits d'armes, d'une manière aussi mesquine, mais je dois dire que beaucoup de personnes l'ont cru (Rires.)

J'ai rappelé l'histoire du pays M. l'orateur, pour établir le fait qu'il existait en 1837, dans tous les départements de l'état, les plus grands abus. Je me suis efforcé de prouver que la vraie loyauté anglaise cherche à maintenir les privilèges de la couronne et la liberté du sujet par des lois également obligatoires, et que l'homme qui est esclave loyal du tyran, et qui foule aux pieds les droits du peuple n'était pas un homme loyal. Quand mon honorable ami pour le quatrième Riding d'York, si justement populaire en Haut-Canada, fut invité à prendre un siège dans le conseil exécutif de cette partie de la province soit l'administration de Sir Francis Bond Head, qui dit-il dans le mémoire qu'il présentait alors au gouverneur? "Le conseil s'assemblant une fois par semaine pour des

affaires de terres, tandis que les affaires du pays ne sont pas soumises à leur considération et avis est un accomplissement aussi imparfait de l'Acte Constitutionnel que si le parlement provincial était convoqué une fois par année pour remplir la lettre de la loi et prorogé immédiatement après la réponse au discours du trône. Dans les deux cas la tenue et l'esprit de l'Acte Constitutionnel requièrent que le parlement ait le pouvoir et l'occasion de légiférer sur les affaires du pays. Le représentant de la souveraineté peut dans le premier cas réserver la sanction royale aux bills passés par les chambres et dans l'autre rejeter l'avis offert, mais leurs procédés respectifs ne peuvent être constitutionnellement limités."

Y a-t-il quelqu'un parmi ceux qui m'écoutent qui dira que mon honorable ami agissait déloyalement quand il fit cette déclaration? Je demande au député de Toronto, si quand mon honorable ami dit au représentant du souverain qu'il ne devait pas agir selon sa propre volonté, contre les meilleurs intérêts du pays, quand il lui a dit qu'il ne prendrait pas un siège dans le conseil exécutif pour servir d'automate et seulement pour disposer des terres qu'il fallait qu'il fut consulté sur les affaires du pays si a énoncé une doctrine loyale et constitutionnelle, ou une doctrine tendant à briser la connexion de ce pays avec la mère-patrie?

M. Sherwood.—On ne m'a jamais demandé d'entrer dans le conseil de Sir Francis Bond-Head. Je n'ai jamais pris office que lorsque le gouvernement responsable fut établi.

M. Blake.—Je sais cela, mais je lui demande si c'était une doctrine loyale modérée et constitutionnelle que cette doctrine de mon honorable ami (M. Baldwin) que Sir Francis Bond-Head, eut l'effronterie de dire qu'il ne tomberait pas?

Je vais discuter maintenant une autre question, l'opinion des hon. membres vis-à-vis que le conseil exécutif n'était pas responsable au peuple du pays pour les actes qu'ils pouvaient faire comme gouvernement. (L'hon. membre cite une dépêche prouvant ses assertions). Observez, continua-t-il, observez ce qu'il dit dans cette dépêche, que le conseil exécutif ne devrait pas être responsable au peuple du pays. Sir Francis Bond Head était inspiré par ces messieurs, quand il écrivait ces absurdes, monstrueux documents. Je n'hésite pas à prononcer cette doctrine comme dangereuse et destructive des droits les plus chers de la nation; et c'était pourtant là les opinions et les sentiments des hommes maintenant hors du pouvoir (Rires). J'espère que l'hon. membre pour Toronto n'expirera pas, quand il entendra la lecture du document que je tiens dans ma main et au bas duquel son nom paraît. (L'hon. membres lui en effet un mémoire de M. Sherwood, dans lequel ce monsieur déclare qu'à moins que le lord Metcalfe condescende à le consulter sur tous les actes qui concernent le gouvernement du pays il ne gardera pas sa place au conseil.) On les a bien appelés le "family compact." (Écoutez, écoutez.) Je les crois la famille la plus heureuse du monde. Ils font bien de prier le Tout-puissant comme ils font de le tirer du danger, car avec les idées qu'ils ont sur le gouvernement responsable, ils peuvent craindre de se voir tomber dans ce lieu où on a dit qu'un hon. membre de cette chambre (M. Gage) était allé. La responsabilité, comme l'entendent ces messieurs, est au plus haut degré destructive de tout ce qui est cher et sacré au peuple de la province. En passant en revue toutes ces dépêches,

on peut se convaincre qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour répandre et précipiter la rébellion et ils l'ont encouragée, invitée pour satisfaire leur vengeance. C'était après tout une bien méprisable vengeance; elle a été cependant bien terrible pour le Canada nous en déplorons encore les effets. Si tous les hommes publics depuis lord Aberdeen jusqu'à ce jour ont admis les droits de la responsabilité, et quand les plus grands et les meilleurs hommes d'état de l'Angleterre surent prononcé l'opinion que l'absence de la responsabilité en Canada justifiait les efforts faits pour l'obtenir, le peuple ne pouvait être blâmé pour les conséquences qui suivirent. Si après des années de lutte pour obtenir leurs droits, ils entendirent le gouvernement énoncer une doctrine si subversive des droits et des libertés du pays, le blâme doit être beaucoup diminué, parce que cette doctrine de l'autorité d'alors mentait autant d'être, de même comme rébellion que les efforts faits pour la renverser. Qu'est-ce qui conduisit Stafford à l'échec? Ce ne fut pas sa loyauté à son maître, mais sa loyauté au peuple qui lui coûta la vie. Mes amis et moi sommes dans la même position; nous sommes fidèles aux intérêts du peuple. Que l'opposition ose donc émettre cette proposition: "Qu'a dit lord Sydenham? Qu'il précéderait mettre son fusil sur l'épaule et courir sa chance plutôt que de consentir à être gouverné par une doctrine comme celle des hon. membres vis-à-vis?" (Applaudissements.) Je ne voudrais jamais me vanter d'avoir joué un rôle si honteux dans l'histoire de mon pays que celui de ces hon. membres. Qu'ont-ils fait pour assurer les droits du peuple canadien? Qu'ils s'agissent donc un seul acte de leur part qui ait contribué à établir en ce pays un bon gouvernement.

Je répète, M. l'Orateur, que les hon. membres vis-à-vis n'ont rien fait à aucune époque pour assurer les droits et les libertés du peuple de ce pays. En 1830 quand le pays était à leurs pieds qu'ils commandaient une grande majorité, qui ont-ils fait? des actes qui tendaient à maintenir leur tyrannie. En 1843 et en 1844 leur conduite était digne de leurs antécédents. Ils s'opposaient à tout ce qui pouvait être avantageux au peuple de la province. Laissez-moi comparer pour un instant la conduite du brave chevalier d'Hamilton avec celle de mon hon. ami le membre pour York. En 1841 on a dit à ce dernier que, s'il voulait les aider, on lui donnerait des honneurs mais quand on voulut obtenir son vote pour quelque mesure qui répugnait à sa conscience, on l'a vu résigner sa place plutôt que de consentir à voter contre les intérêts du peuple. Mais les hon. membres vis-à-vis conservaient leurs places sous toutes espèces de circonstances. Quels droits ont-ils jamais protégés? La rébellion a été appelée par un gouvernement une rébellion cruelle et après qu'elle eût été abattue, l'humanité ordinaire devait inspirer le respect des droits des personnes et faire taire les cris de vengeance, surtout quand la souveraine commandait la clémence. Dépêches sur dépêches furent envoyées déclarant que ceux qu'on se plait tant aujourd'hui encore à appeler des rebelles étaient des sujets anglais et qu'on ne devrait plus répandre de sang. L'hon. membre pour Hamilton lui-même fut requis de pardonner et de contribuer, après le danger passé, à faire cesser les sacrifices de vie humaine. La lettre qui recommandait cette ligne de conduite peut maintenant se lire en lettre de sang.

Sir Allan McNab se lève et demanda à l'hon. membre, s'il a l'intention de le blesser en faisant allusion à "des lettres de sang" qu'il a l'air de vouloir lui appliquer? S'il y avait quelque chose dans sa conduite qui méritait de telles allusions, il serait content, si l'hon. membre voulait condescendre à l'indiquer et à lui faire savoir ce qu'il voulait dire par "lettres de sang."

M. Blake.—Je suis prêt à citer à l'épée si l'hon. membre désire et s'il peut en nier le contenu et l'application, je serai heureux de recevoir la contradiction. Je vais parler ensuite d'une lettre à sir George Arthur dans laquelle on lui défendait de répandre plus de sang; mais pour satisfaire la clameur et les cris de vengeance de la milice du Haut-Canada, on ne fit aucune attention à cette lettre. Mais à la fin lord Durham lui écrivit qu'il était son maître, qu'il voulait être obéi et il ordonna de respecter la vie des gens et d'arrêter l'effusion du sang. Alors le misérable sir George Arthur, la honte de son espèce, fut obligé d'obéir. Voilà donc assis devant nous les honnêtes loyaux qui ont répandu inutilement le sang du peuple et qui ont foulé aux pieds ses droits les plus chers.—(Applaudissements.)

L'hon. membre se mit ensuite à lire un extrait d'une dépêche de sir Francis Bond Head au gouvernement impérial contenant l'assertion qu'il ne fallait pas se fier au peuple du pays, qu'il était incapable d'apprécier le gouvernement représentatif, &c. C'est là une déclaration d'un gouverneur qui a dû être approuvée par les hon. membres vis-à-vis. Mais voici encore une dépêche venue d'Angleterre dans laquelle on voit que le gouvernement canadien d'alors a agi contre la volonté expresse de la souveraine et du gouvernement impérial après la rébellion. Avant la rébellion par leur conduite ils ont tyrannisé le peuple jusqu'à le pousser à prendre les armes par désespoir et sans doute de pouvoir ensuite mieux les opprimer. Ces assertions, M. l'Orateur, ne sont pas frivoles. J'en appelle à vous et à tous les membres pour leur vérité. L'hon. et brave chevalier nous a dit que sir Francis Bond Head et sir George Arthur ont été récompensés par la Souveraine pour la part qu'ils ont prise à ces événements. Quand j'ai entendu cela, mon rang s'est presque arrêté dans mes veines. Je tiens en main une douzaine de dépêches dans lesquelles on voit sir George Arthur demandant avec instance d'être fait Baronnet et lord Glenelg lui répondant qu'il ne peut se rendre à sa demande. Il a tant prié et supplié qu'à la fin il a obtenu ce titre de Baronnet. J'espère que le brave chevalier n'a pas obtenu le sien par de semblables moyens. Si au lieu de sacrifier les droits du peuple, ces hommes les eussent protégés, ils vivraient aujourd'hui dans le cœur du peuple. S'ils eussent épargné le sang humain, leurs noms seraient respectés au lieu d'être maudits.

(A continuer.)

Minerve.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Affaires de Routine.

MARDI, 27 février.

21 Pétitions sont présentées.

M. Baldwin met devant la chambre copie de la correspondance au sujet du département des postes dans l'Amérique du Nord Britannique.

Résolutions sur l'Indemnité.

M. Henry Smith fait rapport des Résolutions adoptées par le comité général au sujet de l'Indemnité.

M. Lafontaine demande que la question de concurrence soit mise sur chacune des résolutions;

M. Chauveau propose en amendement que les dites résolutions soient référées de

nouveau au comité, dans le but de retrancher le provisoire de M. Boulton, dans la 5e résolution: la chambre continue de siéger jusqu'à minuit et s'ajourne.

Mercredi 25 février.

L'amendement de M. Chauveau est mis aux voix.

Pour:—Messieurs Chauveau, Davignon, Laurin, Papineau, Wilson.—5.

Contre:—Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Boutilier, Brooks, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Crayler, DeWitt, Dickson, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gage, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, Macdonald de Kingston, McNab, Malloch, McConnell, McFarland, McLennan, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Prince, Robinson, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott de 2 Montagnes, Seymour, Sherwood de Brackville, Smith de Durham, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts.—67.

L'amendement est rejeté. La 1er résolution est lue, et M. Cayley, propose en amendement d'y substituer la suivante:

Que dans le but de s'assurer de l'entière des pertes encourues en 1837 et 1838 et indigées aux loyaux habitants du Bas-Canada par des hommes sans loi armés contre leur souverain, une humble adresse fut unanimement adoptée le 28 février 1845, par l'Assemblée législative de cette province et par elle présentée à Sir T. Metcalfe alors gouverneur le priant de vouloir prendre les mesures nécessaires pour assurer aux habitants de cette partie de la province ci-devant appelée Bas-Canada, une indemnité pour les justes pertes par eux souffertes pendant la rébellion de 1837 et 1838.

Pour:—Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Dickson, Gage, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLennan, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brackville, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson.—20.

Contre:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Boutilier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott de 2 Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts.—52.

Les quatre premières résolutions sont adoptées.

Pour:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Boutilier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott de 2 Montagnes, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wilson.—52.

Contre:—Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crayler, Dickson, Gage, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McLennan, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brackville, Smith de Durham, Smith de Frontenac, Stevenson.—20.

La 5e résolution est lue.

M. Cayley propose en amendement d'y substituer la suivante: "Que Sa Majesté ayant récemment dans l'exercice de sa royale prérogative, daigné relever des pénalités encourues par leur nation, les hommes égarés qui ont pris les armes contre leur souverain en 1837-38, cette chambre est d'opinion que toute action plus favorable ne peut être émise pour